

Nombre de Conseillers
en exercice : 23
Présents : 18
Votants : 23

L'an deux mil vingt et un, le 10 décembre, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Philippe JANICOT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 6 décembre 2021

PRESENTS : Mme BEAUGERIE Delphine, M. BIAD Brahim, Mme BOUCHON Véronique, Mme BOURGEOIS Annick, Mme COQUEL Laure, M. DOUDARD Christian, Mme HAY Salomé, M. JANICOT Philippe, M. LARROQUE Joël, M. NARAIN Gino, M. SAUVAGNAC Bernard, M. TOURNIEROUX Vincent, M. VALADON Thierry, M. VILLAUTREIX Joël, Mme ASTIER Martine, Mme DEBAYLE Michèle, M. EJNER Pascal, M. ZBORALA Bernard.

ABSENTS : Mme BRAILLON Eliane (Pouvoir à Mme BOUCHON Véronique), Mme MOREAU Aurore (Pouvoir à M. JANICOT Philippe), Mme MOUMIN Manon (Pouvoir Mme COQUEL Laure), Mme WISSOCQ Mathilde (Pouvoir à Mme BOURGEOIS Annick), M. BOURDOLLE Philippe (Pouvoir à Mme ASTIER Martine).

Secrétaire de séance : M. Gino NARAIN

Affiché le : 15/12/2021

1. Approbation de l'assiette des coupes 2022 au bois du Crouzy par l'agence du Limousin de l'Office National des Forêts (ONF).

Dans le cadre du document d'aménagement forestier 2009-2028 élaboré par l'Office National des Forêts (ONF), deux coupes de bois étaient programmées : une en 2017 qui n'a pas été réalisée et une prochaine en 2024.

Après avoir rencontré un technicien forestier de l'ONF supervisant la gestion du Bois du Crouzy, il apparaît opportun d'avancer la coupe initialement prévue en 2024 en 2022 afin de pallier l'absence de coupe en 2017.

Cela permettra également d'y intégrer l'abattage de douze chênes se situant le long du chemin public reliant Pereix au Haut du Roseau, ces arbres étant dépérissant et donc dangereux de par leur situation.

Les propositions et destinations de coupes réglées prévues dans le document d'aménagement forestier sont les suivantes :

Nom de la forêt	Numéro de parcelle	Surface à parcourir (ha)	Type de coupe	Destination de la coupe (vente ou délivrance)
Communale de Boisseuil	AO68 (1a)	6.79	amel	Vente

Afin de préserver au mieux l'écosystème forestier durant la période printanière, les coupes susmentionnées seront suspendues du 1^{er} avril au 30 juin 2022. Par ailleurs et dans le cadre de son engagement environnemental (norme ISO 14001), l'ONF veillera à ce que les interventions réalisées soient en conformité avec les règles de gestion durable.

Enfin, l'ONF organise la vente de bois qui a connu une évolution depuis le 1er janvier 2019. En effet, les ventes par adjudication ou appels d'offre prennent désormais la forme de ventes publiques de gré à gré par soumissions avec mise en concurrence. Les ventes de gré à gré hors ventes publiques (ventes « simples ») restent également en vigueur pour pouvoir commercialiser des lots de faible valeur, urgents ou restés invendus.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **d'accepter l'ensemble des propositions et destinations de coupes telles que présentées dans le tableau ci-dessus,**
- **de valider l'arrêt des coupes du 1^{er} avril au 30 juin 2022,**
- **d'autoriser le Maire à signer tout document devant intervenir dans le cadre des coupes du bois du Crouzy.**

VOTE 23	POUR 23	CONTRE 0	ABSTENTION 0
----------------	----------------	-----------------	---------------------

Fait et délibéré en Mairie
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures
Le Maire,
Philippe JANICOT

